

Commune de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 30 octobre 2009

Procès-verbal

Présents : Monsieur Didier BONNARD, Maire

Mme Colette BLANCHARD et Mr Emile PERRAUD, Adjoint.

Mmes Valérie CARPIN, Christine COCHET, Mrs Michel BATTISTELLA, Alain BOUVET, Eric CURTET, Bruno FORT, Fabrice GALLET, Laurent JOLY, Conseillers Municipaux.

Absents : Mme Marie-Françoise PASCAL – Mrs Pierre-Marie DUPORT, André MASLANKIEWICZ et Roland MOISSET

Pouvoirs : Mme PASCAL à Mme CARPIN – Mr DUPORT à Mr JOLY – Mr MASLANKIEWICZ à Mr BONNARD et Mr MOISSET à Mr FORT

Secrétaire de séance : Eric CURTET

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Ordre du jour :

➤ Délibérations

- Achat de terrains
- Demandes de subventions SDIS pour achat de matériel et vêtements pompiers ;
- Décisions modificatives budget général

➤ Informations :

- Communauté de Communes Belley Bas-Bugey : projet de création d'un Parc Naturel Régional sur les boucles du Rhône
- Courrier et questionnaire SPANC (contrôle des installations d'assainissement non collectif)
- Compte rendu de la réunion de quartier de Chazey/Rothonod

➤ Questions diverses

Monsieur le Maire désigne Mr Eric CURTET secrétaire de séance.

Procès-verbal du 29 Septembre 2009 : adopté à l'unanimité.

A la demande du Maire un point supplémentaire est ajouté à l'ordre du jour :

- Augmentation de la redevance d'assainissement.

➤ Délibérations :

- Achat de terrain : Le Maire explique au conseil municipal que le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration pour le hameau de Cressieu a fait l'objet d'un emplacement réservé au PLU sur une partie de la parcelle cadastrée section AD n°65 appartenant à Mr et Mme Jean PELUSO. Il précise que la commune s'est portée acquéreur de tout ou partie de cette parcelle et qu'une négociation s'est engagée avec les propriétaires.

Deux options s'offrent à la commune :

- achat de la parcelle complète au prix de 5.50 € le m²
- achat de la partie nécessaire à l'implantation de la station d'épuration soit environ 3000 m² correspondant à l'emplacement réservé au PLU au prix de 2.00 € le m².

Monsieur BONNARD présente un plan d'implantation des bassins réalisé par la société IRH chargée du projet qui montre que la réalisation est possible sur l'emplacement prévu au PLU et demande donc au Conseil de se prononcer sur cette opération.

Après étude des documents et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité se prononce pour l'acquisition partielle de la parcelle AD n°65 au prix de 2.00 € le m² et autorise le Maire à signer tous les actes ou documents nécessaires à cette opération.

- Augmentation de la redevance d'assainissement

Monsieur BONNARD rappelle que la réalisation de la nouvelle station d'épuration pour le hameau de Cressieu va représenter un investissement important pour la collectivité.

Il indique que suite à la délibération sollicitant l'aide du Conseil Général, ce dernier a fait savoir qu'il conditionne l'attribution des subventions à une tarification minimum de l'assainissement à savoir 0.50 € par m³ pour l'année 2010.

Le Maire rappelle encore que le montant de cette redevance n'a pas été réévalué depuis 2003.

Afin de maintenir l'équilibre du budget assainissement en permettant le financement de la station d'épuration de Cressieu mais aussi pour répondre aux critères fixés par le Conseil Général, Monsieur le Maire propose de fixer la redevance d'assainissement à 0.50 € par m³.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette proposition.

- Demande de subvention au Service Départemental d'Incendie et de Secours pour achat de matériel et de vêtements d'intervention pour les pompiers du Centre de Première Intervention de la Commune : adoptée à l'unanimité

- Décisions modificatives budget principal adoptées à l'unanimité :

- virement de crédits du chapitre dépenses imprévues d'investissement pour achats de matériel et de vêtements pour les pompiers ainsi que pour du mobilier à l'école primaire.
- crédits supplémentaires pour permettre des écritures d'ordres relatives à des cessions de terrains.

✓ Informations

- Monsieur BONNARD donne connaissance d'une délibération prise par la Communauté de Communes Belley Bas-Bugey en faveur de la création d'un Parc Naturel Régional sur les boucles du Rhône. Monsieur BONNARD indique que des précisions sur ce dossier seront demandées avant d'inviter le Conseil Municipal à émettre un avis.

- SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif).

Madame BLANCHARD fait un rappel de la réglementation et un historique de ce dossier qui a amené le Maire à envoyer un questionnaire aux administrés concernés. Le prestataire chargé de ce service ne semble pas avoir respecté le contrat initial et avant d'engager d'éventuelles poursuites des précisions sont nécessaires. D'autres communes sont dans la même situation et entreprennent les mêmes démarches. Cette affaire est également suivie par la Communauté de Communes Belley Bas-Bugey.

- Terrains Comptoir du Bâtiment.

Monsieur BONNARD rappelle la délibération du 17 juin 2009 relative à des lots qui n'avaient pas fait l'objet d'une enchère le 8 juin et par laquelle la Commune se portait acquéreur de 4 lots.

Maître BERMOND vient de faire connaître qu'il dispose d'une proposition chiffrée et invite la commune à faire connaître ses intentions.

Monsieur le Maire fera donc une offre pour l'ensemble des lots 7-8-11 et 12.

- Réunion de quartier : Chazey-Rothonod

A la demande de Monsieur BONNARD, Alain BOUVET fait un rapide compte-rendu.

22 personnes présentes. Les questions évoquées portent essentiellement sur des problèmes liés à la circulation des véhicules. Le bilan des contrôles de vitesses réalisés dans Rothonod fait apparaître que la vitesse moyenne des véhicules dans la traversée du hameau est de 30 km/h pour un trafic moyen d'environ 110 véhicules/jour dans chaque sens.

En ce qui concerne Chazey, toujours une circulation importante de véhicules qui se rendent à la zone de Penaye. Monsieur PERRAUD, adjoint chargé de la voirie indique que la pose d'un panneau « interdit sauf riverains » n'est pas envisageable car cette signalisation n'est pas réglementaire.

Une demande pour l'organisation de tournées de ramassage des objets encombrants par les employés municipaux. Ce point sera étudié.

Plusieurs questions concernant le fait que pour des raisons de sécurité il n'est pas possible cette année d'utiliser l'ancienne salle de classe de l'école de Chazey pour le traditionnel repas de la Saint-Véran. Il est expressément demandé à la municipalité de faire le nécessaire pour la mise aux normes de cette salle pour l'an prochain.

Globalement, Monsieur BOUVET souligne la qualité de ces échanges et pense qu'il faut maintenir cette rencontre annuelle avec la population.

- Modification de la date de réunion de quartier destinée à BONS : elle est avancée au 4 décembre (au lieu du 11 prévu initialement).

- Lotissement PRIMMO : Monsieur BONNARD se montre confiant quant à l'issue de ce litige entre l'Association « Les Amis de Rothod », les familles GUERIN/BLANCHARD, Monsieur Marc DUMAS et la Commune.

Le nouveau Permis d'Aménager vient d'être délivré. Monsieur DUMAS a donc demandé le retrait de son Permis de Lotir de 2007 qui faisait l'objet d'un recours contentieux.

De son côté, l'Association a fait savoir que le nouveau projet lui convient et qu'elle n'entend pas engager de recours contre celui-ci. Elle remercie la Commune et le CAUE d'avoir permis de débloquer cette situation.

Le Maire a donc signé l'arrêté de retrait de cette autorisation délivrée en 2007.

Le Tribunal Administratif en a été informé par l'Avocat qui représente la Commune et les conclusions sont attendues suite à l'audience prévue le 30 octobre.

- Bilan de la réunion de la commission des finances. En présence de Mr FONTANY, Trésorier de Belley, elle était destinée à faire le point sur la situation financière de la commune et sur les possibilités de réalisation d'emprunts nécessaires aux différents projets (eau, assainissement et groupe scolaire).

- Programme des réunions :

- 7 novembre pour le projet d'extension de la ZA de Penaye : une réunion avec les propriétaires des parcelles concernées.
- Analyse des candidatures pour le projet de construction d'un groupe scolaire : lundi 9 novembre à 17 h 30 à la Communauté de Communes Belley Bas-Bugey. Outre Monsieur BONNARD et Madame BLANCHARD, Messieurs Michel BATTISTELLA, Bruno FORT et Fabrice GALLET souhaitent y participer.
- Réunion avec les Associations : 7 décembre à 18 heures

✓ Questions diverses :

- Madame BLANCHARD indique que le columbarium a été livré et qu'il sera posé après les fêtes de Toussaint.

- Madame BLANCHARD propose de modifier le jour de réunion du Conseil Municipal et de retenir le jeudi. En l'absence d'objections, Monsieur BONNARD indique qu'il souhaite maintenir une réunion mensuelle et qu'à compter du 1^{er} janvier 2010, les séances auront lieu le dernier jeudi du mois à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance extraordinaire du Conseil Municipal du 30 octobre 2009.

Chazey-Bons, le 31 octobre 2009

Le secrétaire de séance :
Eric CURTET

Le Maire,
Didier BONNARD